

Demande d'envoi des factures aux locataires

Réservé à l'administration

Référence du nouveau contrat :

Attention à fournir impérativement :
La copie du contrat de bail signé

Informations à compléter

Lieu de consommation	Adresse : <input type="checkbox"/> Frouzins <input type="checkbox"/> Portet sur Garonne <input type="checkbox"/> Roques sur Garonne <input type="checkbox"/> Seysses N° de compteur N° de Cyble Relevé d'index Date
	<input type="checkbox"/> Assainissement collectif <input type="checkbox"/> Assainissement autonome
Identification du propriétaire Le propriétaire demande la résiliation de son contrat N°	Nom Prénom Ou agence gérante du bien Adresse : Code postal : Ville : Téléphone : Courriel : Entreprise n° SIRET : Le contrat est délivré à l'occupant sous réserve que le propriétaire donne son accord et que ce dernier s'engage en tout état de cause à informer le SIVOM de la Saurdrone du départ de son locataire et de sa nouvelle adresse dès qu'il en a pris connaissance
Au profit de : Identification du locataire	Nom Prénom Adresse : Code postal : Ville : Téléphone : Courriel : Entreprise n° SIRET :

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission Informatique et Liberté.

Il est convenu entre le nouvel occupant et le SIVOM de la Saurdrone que :

Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1^{ère} facturation pour un montant de 30 € TTC

L'usager déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat. Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont un exemplaire lui sera remis, sans préjudice des voies de recours de droit commun. Le présent contrat entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement de service et il entraîne une facturation d'assainissement généré par l'organisme compétent.

Le compteur doit être protégé par l'usager contre le gel - en assurant dans la niche une protection thermique efficace (polystyrène, laine de verre...) - et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi l'usager serait responsable de sa détérioration.

Fait le :

Signature du propriétaire

Signature du locataire